



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET PRÉSENTATION DU BUDGET 2022 AINSI QUE DU PLAN
TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES
2022 - 2023 - 2024

Avis public est par la présente, donné par la soussignée, Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal de Saint-Camille adoptera le budget 2022 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 24 janvier 2022, à 19 h.


QUE conformément à la directive émise par le décret ministériel 2021-090 du 20 décembre dernier, la séance extraordinaire du 14 janvier 2022 se tiendra en visioconférence. Un enregistrement de la séance sera publié sur le site internet de la Municipalité dès que possible.

QUE les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;
- Présentation et adoption du plan triennal des immobilisations pour les années 2022 - 2023 - 2024.

Toutes personnes ayant des questions doit les soumettre par courriel à l'adresse suivante : dg@saint-camille.ca.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 14^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 14^e jour du mois de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de janvier 2022.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière